

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.01.B**

**Travaux de
canalisations et
d'ouvrages d'eau
potable et
d'assainissement :
appel d'offres ouvert**

LE VINGT DEUX MAI DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

**ENVIRONNEMENT/ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES - EAUX PLUVIALES - EAU POTABLE**Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****TRAVAUX DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT :
APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le marché n° 2005 -143 pour l'extension et le renouvellement du réseau, des équipements et des ouvrages d'eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2008 et pourrait être reconduit encore une année.

Par ailleurs, le marché n° 2004 -106 pour la construction et la réhabilitation de collecteurs et d'ouvrages annexes d'eaux usées et d'eaux pluviales arrive également à échéance le 31 décembre 2008 mais sans possibilité de reconduction.

Toutefois, afin de réaliser des économies d'échelles et de faciliter la réalisation conjointe de ces deux types de travaux en tranchée commune, il est proposé de ne pas reconduire le marché 2005-143 sur 2009 et de lancer un nouveau marché intégrant l'ensemble des travaux de canalisations et d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement.

Seraient exclues du marché :

- la construction de branchements individuels sur collecteurs existants d'eaux usées et d'eau potable,
- la construction des postes de relèvement,
- les réfections définitives de voirie (chaussées et trottoirs revêtus).

De plus, tous les travaux concernant les canalisations et ouvrages d'eaux usées et d'eau potable seront réalisés sous charte de qualité et feront l'objet d'un plan assurance qualité (P.A.Q). Les recommandations de la charte départementale du BTP pour l'élimination et la valorisation des déchets de chantier signée par la ComAGA en décembre 2002 seront intégrées au marché.

Le montant des prestations à réaliser est situé dans les fourchettes annuelles suivantes :

- Minimum : 1 500 000 € HT
- Maximum : 6 000 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33, et 57 à 59,77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 6 mai 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 et qu'il sera ensuite renouvelable sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal et annexes assainissement et eau potable – article 2315.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mai 2008	<u>Affiché le :</u> 28 mai 2008